

## Bilan d'action

# Intégration de la nutrition dans les plans communaux de développement avec financement local

© Arne Hoel / World Bank

**Pays :** Benin**Thèmes:** Examen des documents politiques et législatifs pertinents**Sous-thèmes :** Intégration de la nutrition dans les politiques locales de développement**Date:** Décembre 2022

## Résumé



En 2009, le gouvernement béninois a mis en place le Secrétariat permanent du Conseil de l'alimentation et de la nutrition (SP/CAN) sous la direction du Président de la République. Ce conseil est constitué aussi bien des secteurs ministériels qui contribuent à la nutrition, d'acteurs de la société civile, d'associations de consommateurs, d'organisations non gouvernementales, de fédérations de producteurs agricoles, de chercheurs universitaires ainsi que d'acteurs du secteur privé. Le SP/CAN est responsable de la coordination multisectorielle de la nutrition et assure le plaidoyer en faveur de l'intégration de la nutrition dans les politiques locales. Au regard de l'impact de la malnutrition sur le développement économique et sur le capital humain des pays, il s'avère indispensable de mettre en place des actions claires pour en venir à bout tant au niveau central qu'au niveau décentralisé. Ainsi, la décentralisation de l'institutionnalisation de la nutrition a



été inscrite dans le Plan stratégique de développement de l'alimentation et de la nutrition. Toutes les parties prenantes se sont engagées à contribuer à l'élaboration des plans de développement communaux (PDC) afin d'y intégrer la nutrition à partir de 2017. Au-delà du niveau central, la nutrition doit être prise en compte au niveau des politiques locales, mais aussi dans le cadre de programmes sur mesure bénéficiant d'un financement destiné à apporter des changements durables aux communautés.

© Arne Hoel / World Bank



## Objectifs du bilan d'action

- Démontrer l'expertise du Bénin en matière d'intégration de la nutrition dans les plans de développement communaux du Bénin ;
- Expliquer les efforts réalisés par les maires béninois en faveur du financement local de la nutrition.



## Période couverte

Les premières réflexions sur le processus de décentralisation au Bénin ont eu lieu à la suite de la Conférence nationale des forces vives de la nation tenue en 1990. Cependant, ce n'est qu'en 2003-2004 que la mise en œuvre effective de la décentralisation a eu lieu avec l'installation des premières assemblées locales délibérantes. Ainsi, 77 communes ont été mises en place et 12 départements ont été créés. Des transferts de compétences ont eu lieu dans sept domaines, dont la santé et la nutrition. En 2007, le consensus de Guédévy a réuni tous les acteurs de la nutrition au Bénin et a abouti à la création du Conseil de l'alimentation et de la nutrition (CAN). Un plaidoyer pour l'intégration de la nutrition dans les politiques de développement local est mené depuis 12 ans.



## Qu'est-ce qui a été fait ?

Le Bénin a réussi à intégrer la nutrition dans les plans communaux de développement (PDC de troisième génération, 2017-2022) de 40 des 77 communes du pays. Cela a été possible grâce aux projets multisectoriels d'alimentation, de santé et de nutrition (PMASN) mis en œuvre grâce à un financement de la Banque mondiale. Afin de convaincre les mairies de prendre en compte les aspects liés à la nutrition, plusieurs étapes ont été réalisées :

- Ateliers de formation à destination des consultants chargés de l'élaboration des PDC, des préfets, des maires, des planificateurs des mairies, des représentants des associations de communes et des partenaires portant sur la problématique de la nutrition, les enjeux de la décentralisation de la nutrition, l'impact de la malnutrition sur le développement, l'importance d'une meilleure intégration de la nutrition dans les politiques locales et d'un meilleur financement de celle-ci ;
- Adoption d'une feuille de route par tous les acteurs ;
- Suivi de la feuille de route.

Après l'intégration de la nutrition, le plaidoyer s'est poursuivi afin que les communes mettent efficacement en œuvre

des plans assortis de financements dédiés. Un mécanisme de suivi a été mis en place avec l'Association nationale des communes du Bénin (ANCB) qui a réalisé un suivi à distance ainsi que des missions pour vérifier les décaissements effectifs des fonds des PDC.

Par ailleurs, des engagements ont été pris par les communes, dans les villages d'intervention afin que certains acteurs communautaires participent aussi à la prise en charge de la malnutrition au niveau communautaire. Ainsi, au niveau communautaire, des groupes d'assistance en nutrition (GAN) ont été mis en place dans tous les villages concernés par l'intervention. Les acteurs travaillent sur la base du volontariat (un membre du GAN encadre 12 à 15 ménages).

Le succès de tous ces efforts a pu être obtenu grâce à une collaboration avec de multiples acteurs, notamment la Banque mondiale, la société civile, les organisations non gouvernementales internationales, le Fonds commun du mouvement SUN, etc.

La durabilité du processus repose sur le partenariat avec les maires eux-mêmes et sur la mobilisation des communautés qui demeurent des parties prenantes et s'engagent volontairement à soutenir les actions dans les communes.





## Que feriez-vous différemment ?

Un processus visant à appuyer l'élaboration du PDC 4 en y intégrant la nutrition est en cours, en partenariat avec la Banque mondiale, CARE Bénin/Togo et l'Association nationale des communes du Bénin (ANCB).

Certaines conditions préalables ont été mises en œuvre par le SP/CAN :

- Sensibilisation des préfets (structures régionales au-dessus des communes, agents de l'État qui valident les PDC), des maires, des adjoints au maire et des conseillers communaux sur les questions de nutrition et de développement de la petite enfance, afin qu'ils demandent la prise en compte de la nutrition dans les PDC ;
- Échanges avec la Banque mondiale et CARE Bénin/Togo sur l'état d'avancement du processus mis en œuvre en 2017 et l'élaboration d'un plan d'action pour le processus ;
- Validation (en cours) du plan d'action qui pourrait aboutir à la signature d'une convention officielle avec l'ANCB, en sa qualité d'acteur stratégique de la décentralisation au Bénin ;

Les changements qui pourraient être apportés au processus d'appui à l'élaboration du PDC 4 à la lumière des enseignements tirés sont les suivants :

- La participation des responsables financiers aux sessions de formation et de sensibilisation, car l'évaluation sur le terrain révèle des difficultés de décaissement pour la mise en œuvre des interventions en matière de nutrition ;
- Le renforcement des capacités de différents acteurs (gouverneurs, préfets, maires, et tout organe de décision participant à l'élaboration des PDC, etc.) au niveau régional et communautaire concernant les approches multisectorielles de la nutrition et les défis liés à la gouvernance et à la responsabilité en matière de nutrition ;
- La poursuite de la communication autour de la dimension multisectorielle de la nutrition afin d'assurer l'appropriation de cette approche dans les différents secteurs par l'ensemble des acteurs de la nutrition ;
- Le suivi du processus d'élaboration du PDC par les acteurs du SP/CAN au niveau régional afin de garantir que la nutrition est réellement prise en compte.





## Adaptation et applicabilité

Conseils pratiques pour les autres pays :

- **Être patient et prendre le temps de mettre au point un premier diagnostic du niveau de décentralisation du pays, et d'analyser les possibilités d'intégration des questions sociales dans les plans de développement. Pour mémoire, le processus béninois dure depuis 12 ans. Toutefois, l'équipe poursuit son plaidoyer, car tous les anciens PDC sont arrivés à échéance et un PDC de quatrième génération est en cours d'élaboration. L'intégration de la nutrition doit rester un acquis dans ces documents de politique ;**
- **Analyser le niveau actuel atteint par le pays en matière d'intégration de la nutrition dans les différents secteurs avant de lancer l'intégration au niveau décentralisé ;**
- **Proposer en collaboration avec tous les acteurs l'approche la plus adaptée pour obtenir des résultats ;**
- **Former les consultants ou les responsables du processus d'élaboration des politiques à l'importance de la nutrition et à l'impact de la malnutrition sur le développement ;**
- **Amorcer le processus de plaidoyer et de sensibilisation des maires et se tenir disponible pour participer activement aux sessions d'élaboration des politiques locales.**



## Prochaines étapes

- Reprise de la collaboration avec l'ANCB afin d'influencer les prochains plans de développement.
- Poursuite de la formation des acteurs responsables du financement au sein des communes.
- Collaboration approfondie avec les partenaires techniques et financiers (Banque mondiale, CARE Bénin/Togo, ANCB, etc.)



## Informations supplémentaires

Une autre approche visant à mobiliser des financements locaux pour les activités de nutrition a consisté à mettre en place des mutuelles communautaires de nutrition. Il s'agit de systèmes d'épargne communautaires reposant sur le principe qu'une partie des cotisations de chaque membre est mise en réserve dans le fonds de solidarité. Ces fonds collectés servent à :

- Financer la prise en charge de la malnutrition et les premiers soins de santé des enfants âgés de 0 à 59 mois ;
- Mobiliser les ressources alimentaires locales pour organiser des séances de démonstration culinaire qui visent à partager les meilleures pratiques ainsi que des techniques de transformation des aliments.

La mutuelle octroie des prêts aux membres pour leur permettre de se lancer dans des activités génératrices de revenus, dans le cadre d'une approche d'autonomisation.



© Rebecca Goldman / USAID

Scaling Up  
NUTRITION

S'ENGAGER • MOTIVER • INVESTIR

Scaling Up Nutrition Movement  
c/o SUN Movement Secretariat  
Villa Le Bocage, Palais des Nations  
CH-1211 Geneva, Switzerland  
+41 (0) 22 917 7283  
info@scalingupnutrition.org  
www.scalingupnutrition.org